

Les résultats obtenus cette année à l'épreuve de synthèse de documents révèlent certes des disparités parmi les candidats (les notes s'échelonnant de 4 à 16 sur 20), mais aussi une compétence technique existante quoique encore incertaine : le relevé d'erreurs suivant ne saurait être pertinent sans quelques recommandations pour y remédier.

Tout d'abord (et ce fut vrai en particulier dans le cas du dossier consacré à la citoyenneté), **l'abondance et la qualité de la documentation** conduisent souvent à un traitement trop fragmentaire des textes, l'étudiant se contentant parfois d'un surlignage hâtif en guise d'étude préalable : il est vrai qu'un même traitement ne peut être appliqué à tous les documents et que l'attention peut parfois se relâcher un peu, mais dès la première lecture, le candidat doit se montrer capable de repérer les thématiques communes aux divers documents, sans lesquelles il ne pourra composer.

En outre, il convient, même si l'on est pressé par le temps, de ne pas négliger de manière systématique un document dont la lecture pose apparemment problème : l'épreuve telle qu'elle est proposée est conçue pour fonctionner, le dossier possède sa cohérence, à l'étudiant de la retrouver, sans éliminer tel ou tel aspect gênant.

Dans la **rédaction** elle-même, on rappelle que l'introduction doit présenter *et* caractériser les documents, sans se borner à n'être qu'une liste, et que l'annonce de plan elle aussi a le droit d'exister, et même d'être un peu travaillée de façon à donner envie de lire !

Une certaine égalité de traitement implique la *circulation* d'un texte à l'autre à chaque étape du développement, excluant la juxtaposition de résumés ou d'analyses limités à un seul document.

Les *références* aux auteurs, aux extraits eux-mêmes doivent être constantes, et rédigées (sans se limiter à un numéro entre parenthèses), condition essentielle pour éviter le naufrage de la paraphrase ou du collage de citations, tous deux sanctionnés.

Sans exiger un *plan* d'une absolue rigidité, il importe que le développement suive une progression d'idées construite logiquement, la synthèse n'ayant pas nécessairement à se présenter comme une dissertation, mais ne devant pas se limiter à un catalogue d'idées assorti de commentaires personnels, proscrits à tout moment.

La *conclusion*, le plus souvent réussie (lorsque le candidat a su gérer correctement son temps), consiste comme il se doit en un bilan objectif suivi d'une question ouverte.

Rappelons que le jury attend à la fois, et à tout moment, **la concision, la clarté et la correction** de la langue, orthographe incluse (mentionnons du reste que les rares copies pratiquement illisibles ont été éliminées sans aucun scrupule).

SUJET CITOYENNETÉ

La tentation est grande d'offrir un plan en deux parties, confortable mais acceptable si nourri d'une analyse suffisante des documents, encore trop scolaire, cependant.

Exemples :

I La citoyenneté et le citoyen aujourd'hui à l'échelle de l'Etat-Nation

II Le citoyen à l'échelle européenne et mondiale.

Ou encore :

I Evolution et aspects positifs de la citoyenneté

II Difficultés rencontrées et limites

Un peu plus ambitieux, mais également plus payant, un plan en trois parties, combinant descriptif et analyse, s'impose dans ce genre d'exercice.

Exemple :

I La citoyenneté, un concept nécessaire et universel, malgré...

II (ses) Ambiguïtés, faiblesses, limites...

III (et) En constante évolution et reconstruction.

Pascal ROLLIN EBS Paris (2007)